

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille douze

le lundi 9 avril 2012, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 2 avril 2012

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jacques GRANGEREAU, Annick SOLDA, José BOURGEOIS, Nicolas GETE, Jean-Baptiste MÉRILLOT.

DATE D’AFFICHAGE

le 16 avril 2012

Étaient excusées : Suzanne NOIRAUT (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER), Céline PICHON (pouvoir à Jean-Baptiste MÉRILLOT).

Était absent : Stéphane SIMON.

Est désigné Secrétaire de séance : Jacques GRANGEREAU.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Travaux d'éclairage public, chemin de Fourchy.

Le Maire rappelle, à l'Assemblée, que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 novembre 2011, a décidé de faire réaliser les travaux de structure de chaussée, de l'extension du chemin de Fourchy, à l'entreprise BRETIN-TISSOT, pour la somme de 2 792,66 € TTC, avec inscription de cette somme au budget 2012.

A la demande des futurs habitants, concernant la mise en oeuvre d'un éclairage public, une étude a été effectuée sur la base de deux points lumineux.

Le coût des travaux (terrassement pour fourreaux et mise en oeuvre de deux candélabres) est estimé à 13 565,12 € TTC. Il est précisé que ces travaux concernent deux habitations.

n° 2012 - 02

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à la MAJORITÉ (6 "CONTRE" et 2 ABSTENTIONS),

- DÉCIDE de ne pas donner une suite favorable à ces travaux d'éclairage public.

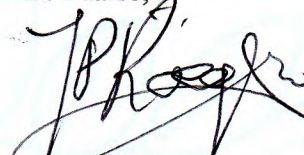
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture,

le **PREFECTURE DU JURA**
REÇU LE :
17 AVR. 2012
Loi du 2 Mars 1982

Fait à MIÉRY,

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,


Jean-Pierre KOËGLER

